

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

/)ECRET n° 299 /PR/MIT.

/)NNEE 1968

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968 ;
- VU le Décret n° 230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 236/PR-SGG du 17 Août 1968, fixant la composition des cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- VU le Décret n° 253/PR du 22 Août 1968, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées aux membres des cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- VU le Décret n° 41/PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;

Sur proposition du Ministre de l'Information et du Tourisme ;

/)E C R E T E :

Article 1er. - M. COMLAN AHLIVI Pierre, Administrateur, est nommé Conseiller Technique au Ministère de l'Information et du Tourisme.

Article 2. - Le présent décret qui a effet pour compter du 1er Août 1968, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Président de la République,
P. le Ministre de l'Economie et des
Finances absent,
Le Ministre du Développement Rural et de
la Coopération, chargé de l'interim,

FAIT A COTONOU, le 3 Octobre 1968


Emile-Derlin ZINSOU

Adrien HANHANZO GLELE

Le Ministre de l'Informa-
tion et du Tourisme

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 Ministères
IO - IAA 1 - DGAJL 2 - Intéressé 1 SGPR 1
Trésor 4 - DB-CF-DC-Solde 4 DP 2 - JORD 1
MIT 4 - CNI 2 - ADP 2 CAV 2 RADIO 2 SGMIT 4
SODACT 2 - DGCT 1 - SGM 10 - DN 1 - DI 1